



## Commission Régionale Futsal

SAISON 2021/2022

### PROCÈS-VERBAL N°31

---

Réunion restreinte du vendredi 04 février 2022

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

### **CHAMPIONNAT SENIORS**

#### Régional 1

##### **580838 – BVE FUTSAL**

La Commission,

Pris connaissance des courriels de BVE FUTSAL et de la Mairie de VIRY CHATILLON,

Pris connaissance de l'avis de la CRTIS du 27/01/2022,

Autorise le club de BVE a évolué dans le gymnase Jules Verne à VIRY CHATILLON et donne son accord pour que les rencontres à domicile du club se déroule en temps arrêté (2 x 20mn avec arrêt du chrono)

Copie de la présente décision envoyée à l'ensemble des clubs de Régional 1 et à la CRA.

##### **Clubs de Régional 1 évoluant en temps arrêté (2x20mn avec arrêt du chrono) :**

DIAMANT FUTSAL 1 554271 – accord donné au P.V. du 26/07/2021.

NEUILLY FC 92 – 563778 – accord donné au P.V. du 06/09/2021.

SENGOL 77 – 553777 – accord donné au P.V. du 06/09/2021.

BVE FUTSAL – 580838 – accord donné au P.V. du 04/02/2022.

##### **Rappel des préconisations :**

La Commission précise que la mise en place de ce temps de jeu nécessite :

1. Que le club effectue une demande auprès de la Ligue de Paris IdF de Football
2. la présence de 2 arbitres officiels

3. la transmission à la Ligue d'une attestation de la Municipalité indiquant l'attribution d'un créneau horaire d'une amplitude de 3h00 minimum.

Préconisation à mettre place :

- Informer les officiels à leur arrivée
- Disposer d'un tableau d'affichage qui doit indiquer le temps, le score et le nombre de fautes par équipe
- Disposer d'une table de marque
- Mettre à disposition un dirigeant du club recevant licencié et inscrit sur la feuille de match qui devra se mettre en rapport avec les officiels avant le coup d'envoi. Il aura la qualité de chronométrateur. Il doit se placer à l'extérieur du terrain de jeu, du côté des zones de remplacements et à hauteur de la ligne médiane. Le chronométrateur doit disposer d'une table de chronométrage pour pouvoir exercer correctement sa fonction et devra rester assis à cette table de chronométrage
- L'équipe visiteuse peut mettre à disposition un dirigeant licencié et inscrit sur la feuille de match pour être aux côtés du chronométrateur

### **Devoirs et responsabilités du chronométrateur :**

Le chronométrateur veille à ce que la durée du match soit conforme à la Loi 7 et, pour ce faire :

- il enclenche le chronomètre dès qu'un coup d'envoi est effectué correctement,
- il arrête le chronomètre lorsque le ballon est hors du jeu,
- il réenclenche le chronomètre après une rentrée de touche, une sortie de but, un coup de pied de coin, un coup franc, un coup de pied de réparation, un coup franc du second point de réparation, un temps mort ou une balle à terre ;
- indique sur le panneau d'affichage les buts, fautes cumulées et périodes de jeu ;
- annonce, à l'aide d'un sifflet ou de tout autre signal sonore différent de celui des arbitres, la demande d'un temps mort;
- assure le chronométrage de la minute de temps mort ;
- annonce la fin de la minute de temps mort à l'aide d'un sifflet ou de tout autre signal sonore différent de celui des arbitres ;
- annonce, sur indication **d'un arbitre**, la cinquième faute cumulée d'une équipe à l'aide d'un sifflet ou de tout autre signal sonore différent de celui des arbitres ;
- supervise la période de deux minutes d'infériorité numérique infligée à l'équipe dont un joueur a été expulsé ;
- annonce par un coup de sifflet ou un signal sonore distinct de celui des arbitres, la fin de la première période, la fin du match ou la fin d'une période de prolongation le cas échéant ;

<b>FUTSAL FEMININ</b> <b>CHAMPIONNAT – Phase 2</b>
---

**Niveau Elite :**

**Courriel de JOLIOT GROOM'S – 550661**

La Commission enregistre la modification du coup d'envoi des matchs pour toutes les rencontres à domicile de l'équipe :

Coup d'envoi : 15h00.

**Niveau Espoir :**

**Poule A**

**24372130 TOUSSUS ASC 1 / TORCY EU FUTSAL 1 du 13/02/2022**

Courriel de TOUSSUS ASC indiquant l'indisponibilité de son gymnase.

La Commission demande au club de bien vouloir faire parvenir l'attestation d'indisponibilité.

Dès réception, le match sera reporté.

**24372093 JOLIOT GROOM'S 2 / AVON FUTSAL 1 du 11/03/2022**

Demande de JOLIOT GROOM'S pour décaler le match au dimanche 13/03/2022.  
Accord de la Commission.

**24372118 JOLIOT GROOM'S 2 / TOUSSUS ASC 1 du 22/04/2022**

Demande de JOLIOT GROOM'S pour décaler le match au dimanche 24/04/2022.  
Accord de la Commission.

**24372131 CROSNE FUTSAL 1 / B2M FUTSAL 1 du 12/02/2022**

La Commission,  
Pris connaissance des courriels de CROSNE FUTSAL et de la Mairie indiquant l'indisponibilité du gymnase,  
Reporte la match le samedi 05/03/2022.  
Possibilité de jouer avant avec l'accord des 2 clubs.

<b>FUTSAL U18</b>
-------------------

**Phase 1 :****Poule D****24038773 TORCY EU FUTSAL 1 / MONTREUIL AC 1 du 22/01/2/2022**

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 02/02/2022 ayant donné match perdu par pénalité aux 2 équipes.

**Phase 2 :****Informations et rappel :**✓ **Calendrier :**

- ✓ Journée n°1 : 11/12/13 février 2022

Le Calendrier des rencontres est disponible sur le site de la LPIFF et sur Foot clubs.

✓ **Arbitrage :**

Un arbitre officiel sera désigné pour toutes les rencontres (à la charge du club recevant).

✓ **Fonctionnement à l'issue de la saison :**

Pas de montées ni descentes car il s'agit d'un Critérium.

✓ **Nouvelle équipe :**

ES PARIS 18 FUTSAL 2 – 560865

✓ **Retraits équipes :**

KARMA FSC (Forfait général phase 1)

NOGENT 94 US (Forfait général phase 1)

DRANCY FUTSAL (Forfait général phase 1)

PERSANNAISE CFJ (Exclusion - Décision Commission Régionale de Discipline du 26/01/2002)

**Composition des poules :**

<b>Niveau 1</b>				
	<b>Clit phase 1</b>	<b>District</b>	<b>N° aff</b>	<b>Nom du club</b>
1	1er poule A	93	590259	JEUNESSE AULNAYSIENNE 1
2	2ème poule A	95	580882	MARCOUVILLE CITY CERGY-PONT.AGGLO 1
3	1er poule B	95	564044	PARIS CLUB DE GOUSSAINVILLE FUTSAL 1
4	2ème poule B	95	582621	FOOT INDOOR LOISIR 1
5	1er poule C	91	552106	MYA FUTSAL ESSONNE 1
6	2ème poule C	94	580485	VILLENEUVE ABLON U.S. 1
7	1er poule D	95	553776	GARGES DJIBSON FUTSAL A.S.C. 1
8	2ème poule D	77	582473	NOISIEL FUTSAL ACADEMY 1
9	meilleur 3ème	95	590566	MONTMORENCY FUTSAL 1
10	meilleur 3ème	75	560865	ES PARISIENNE 18 FUTSAL 1

<b>Niveau 2</b>				
	<b>Clit phase 1</b>	<b>District</b>	<b>N° aff</b>	<b>Nom du club</b>
1	moins bon 3ème	93	590260	SPORT ETHIQUE 1
2	moins bon 3ème	91	580838	BVE FUTSAL 1
3	4ème poule A	93	560298	ALMATY BOBIGNY FUTSAL 1
4	5ème poule A	95	590442	SPORTIFS DE GARGES 1
5	4ème poule B	95	580882	MARCOUVILLE CITY CERGY-PONT. AGGLO 2
6	5ème poule B	93	560474	FUTSAL DE NEUILLY 1
7	4ème poule C	75	540531	SPORTING CLUB PARIS 1
8	5ème poule C	75	581994	CLUB POPULAIRE SPORTIF DU DIXIEME 1
9	4ème poule D	75	552779	PARIS ACASA FUTSAL 1
10	5ème poule D	93	582036	AULNAY NORD PLUS 1

Niveau 3 - poule A				
	Cl't phase 1	District	N° aff	Nom du club
1	nouvelle équipe	75	560865	ES PARISIENNE 18 FUTSAL 2
2	8ème poule B	77	549189	CHAMPS A. FUTSAL C. 1
3	7ème poule B	77	551471	ROISSY EN BRIE FUTSAL AS 1
4	10ème poule A	78	582012	VECTEUR SPORT 1
5	9ème poule B	93	554385	ARTISTES FUTSAL 1
6	6ème poule D	93	554236	EVASION URBAINE TORCY FUTSAL 1
7	6ème poule C	94	552645	BORDS DE MARNE FUTSAL 1
8	6ème poule B	93	850427	AULNAY FUTSAL 1
9	10ème poule B	95	524020	VEMARS ST WITZ F.C. 1
10				EXEMPT

Niveau 3 - poule B				
	Cl't phase 1	District	N° aff	Nom du club
1	9ème poule C	78	564043	ASC TOUSSUS 1
2	7ème poule C	78	582012	VECTEUR SPORT 2
3	7ème poule A	92	563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92 1
4	8ème poule C	92	500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C 1
5	8ème poule D	93	554385	ARTISTES FUTSAL 2
6	7ème poule D	93	851665	MONTREUIL ASSOCIAZONE CLUB 1
7	6ème poule A	95	551444	ARGENTEUIL F.C. 1
8	9ème poule A	95	500686	MAGNY EN VEXIN F.C. 1